



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC

**Résumé des modifications au règlement administratif n° 358-
2021 de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham**

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 3 décembre 2024 à 19 h 30 au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham, le conseil municipal statuera sur les modifications amendant le règlement administratif – Règlement n° 399-2024.

La nature et l'effet de ce règlement est de modifier le règlement administratif pour l'ajout d'un chapitre (chapitre 12) à la suite du chapitre 11 décalant ainsi les autres chapitres;

Le chapitre 12 s'intitule : Certificat d'autorisation relatif à l'utilisation d'appareils effaroucheurs;

Le présent avis public est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 7e jour du mois de novembre 2024.

Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière